



Communauté de Communes de  
Sézanne Sud-Ouest Marnais

# REGISTRE DES QUESTIONS

## INFORMATIONS CONCERNANT L'ANNONCE

<b>Collectivité :</b>	Communauté de Communes de Sézanne-Sud Ouest Marnais
<b>Type d'annonce :</b>	Avis d'appel à la concurrence
<b>Type de procédure :</b>	Procédure adaptée ouverte pour les travaux compris entre 90 000 euros HT et 5 404 000 euros HT
<b>Référence :</b>	2026-ST-001
<b>Date de mise en ligne :</b>	Le mercredi 07 janvier 2026 à 09:20:01
<b>Date de clôture :</b>	Le vendredi 06 février 2026 à 12:00:00
<b>Titre :</b>	Réfection complète des rues Gambetta et Robespierre à Saint Just Sauvage
<b>Descriptif :</b>	Voir RC

## REGISTRE DES QUESTIONS / REONSES REONDUES COLLEGIALEMENT

**Question n° 1** Posée le 16/01/2026 à 09:56:18

*Le prix 201 du DPGF (rabotage des enrobés) fait référence au CCTP et à un rapport d'essai HAP, cependant au CCTP on ne parle pas du rabotage des HAP et le rapport d'essai ne figure pas aux pièces du DCE.*

*Pouvez-vous nous confirmer la présence des HAP ? et dans ce cas nous joindre le rapport d'essai HAP, afin de connaitre les valeurs de concentration de ceux-ci.*

*Merci.*

**Répondu le 20/01/2026 à 09:13:20**

*Bonjour,*

*Nous avons bien des HAP supérieurs à 1000 mg. Nous joignons le rapport en indiquant que le prix 201 doit tenir compte des HAP qui sont supérieurs à 1000 mgP.*

*Pas d'amiante détectée.*

*Cordialement,*

Fichier transmis : 15-04-24RapportDiagnosticStructure-SaintJustSauvagel-24-02-1.pdf